

AFAF - rapport financier 2021

Les recettes de l'AFAF pour l'année 2021 se sont élevées à un peu plus de 217 000 €

Comparativement à 2020, les recettes 2021 ont diminué de 26%, mais il y a lieu de rappeler que l'année 2020 avait été caractérisée par l'enregistrement de recettes exceptionnelles importantes.

Les recettes courantes (cotisations et abonnements : 23 319 €, dons et recettes de manifestations 180 010 €...) sont quant à elles restées relativement stables, ce qui traduit votre attachement à l'association et votre investissement pour collecter des fonds afin d'œuvrer en faveur de la recherche médicale et d'accompagner nos adhérents.

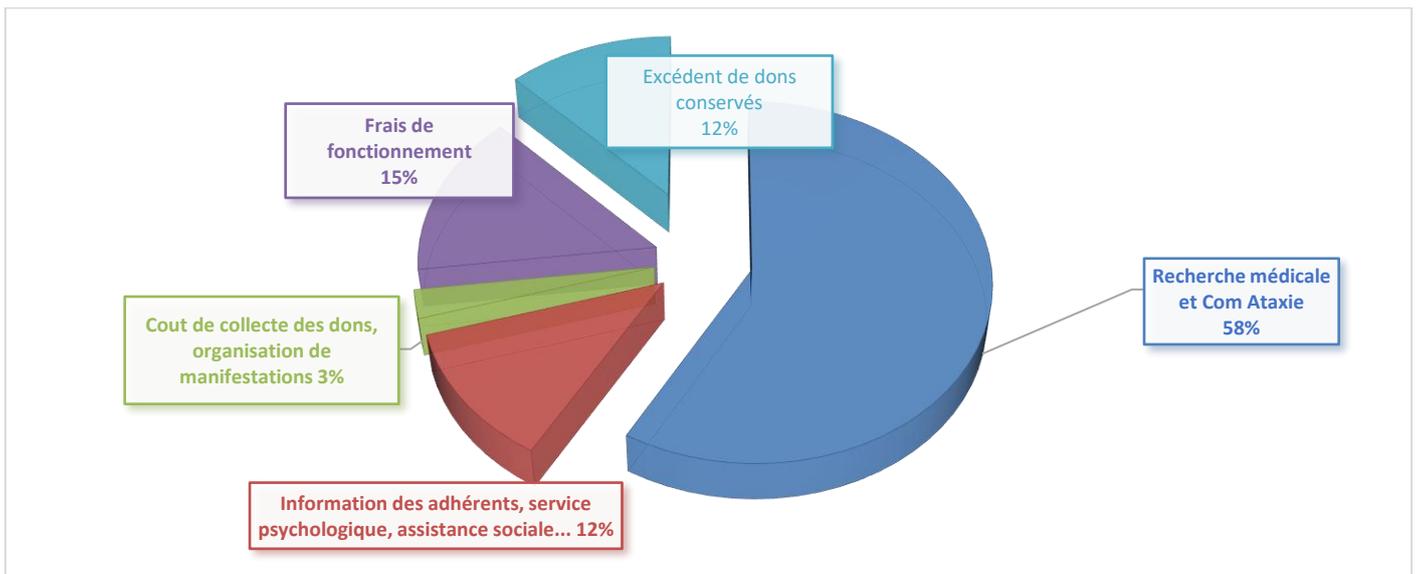
	2021
Recettes totales :	217 403,49 €
Ventes, subventions, dons et recettes de manifestations,	180 010,84 €
Cotisations, abonnements,	23 319,00 €
Participation Asl - Csc,	12 938,00 €
Produits financiers,	1 135,65 €
Recettes exceptionnelles	0,00 €

Utilisation des fonds issus de la générosité du public

Sur le montant des recettes totales, les fonds collectés issus de la générosité du public, c'est-à-dire les dons, recettes de manifestations, cotisations, etc... représentent la somme de 203 329€.

L'utilisation de ces fonds a été la suivante :

Fonds collectés issus de la générosité du public :	203 329 €	%
Financement de la recherche médicale et Com Ataxie	118 760 €	58%
Autres missions en faveur des adhérents	24 516 €	12%
Dépenses liées à la recherche de fonds	5 174 €	3%
Frais de fonctionnement	29 839 €	15%
Excédent de la générosité du public de l'exercice	25 040 €	12%



- 70% des fonds issus de la générosité du public ont été utilisés pour financer la recherche médicale, Com Ataxie, informer les adhérents, et les accompagner avec les services d'assistance sociale et psychologique,
- 3% ont été dépensés pour collecter ces fonds,
- 15% ont été nécessaires au fonctionnement de l'association, ces frais comprennent principalement le coût d'un prestataire externe réalisant de multiples tâches administratives en faveur de l'association ; à ce titre, une réflexion sur le recrutement d'une personne en remplacement de ce prestataire est en cours,
- et enfin, 12% ont été conservés en trésorerie ;
celle-ci s'élève ainsi à fin 2021 à 598 217 €.

Nb : rappelons qu'une bonne partie de la trésorerie provient de recettes importantes et exceptionnelles -par définition non récurrentes- perçues lors des années précédentes, que la crise sanitaire a ralenti les travaux de recherche médicale et donc les demandes de financement (ce qui explique que nous n'ayons pas pu soutenir autant la recherche médicale que lors des années antérieures), et qu'il nous faut aussi veiller à la pérennité de l'association.